

[Accueil](#)[Espaces](#)[Nous connaître](#)[Plus](#)

Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel

**JOURNAL D'EXPRESSION LIBRE DES FORESTIERS FRANC-COMTOIS DU  
SNUPFEN  
ANTIDOTE N°61**

## **SOMMAIRE**

**Editorial**

**Bois énergie**

**Politique forestière : la régionalisation**

**Congrès du SNUPFEN 2005**

**Dr JEKILL et Mr HYDE**

**Aménagement : le grand écart**

**Sylviculture et commercialisation**

**Brèves**

**Tous sous le bureau**

**Copains, coquins**

**Nage en eau trouble**

**Les tournées UT**

**C'est déjà demain**

**Cherch loc bi1 sit bon état exig**

**Métier : Administratif**

**Le code du travail ne s'applique pas à l'ONF**

**Travaux, peut-être une solution**

**Dieu, une réincarnation**

**LES AMANDIERS**

**\*\*\*\*\***

**Exemple du pouvoir que donne l'argent - Extrait**

**Grand pouvoir de l'argent, il convient de l'aimer : rend le lourdaud  
habile et homme à estimer, fait courir le boiteux et le muet parler  
; il n'est pas de manchot qui n'en veuille agripper.**

**... qui n'a point d'argent ne peut avoir d'honneur.**

**... tous vénèrent l'argent ainsi que Majesté.**

**Mensonge en vérité par lui se voit changé.**

**Jean RUIZ, Archiprêtre de Hita - 14ème Siècle**

**Entête**

## EDITORIAL

Le moment de l'élaboration des budgets arrive. Celui de la France d'abord avec un grand argentier, la tête déjà tournée vers les prochaines présidentielles et qui prévoit pour clore son budget 2005 une croissance de 2,5 %. Nous aimerions y croire comme lui et ce d'autant plus qu'à l'ONF, la croissance économique pourrait se traduire par des recettes supplémentaires bien utiles pour conserver un emploi continuellement menacé.

La croissance, mot que les journalistes utilisent sur un ton quasi jouissif, sous-entend un maintien des conditions de vie actuelles dans nos sociétés capitalistes. Pourtant que cache ce mot ? Une croissance à l'Américaine qui assure une prospérité aux plus riches, ou bien l'espérance d'une richesse partagée équitablement, et qu'en est-il d'une croissance respectueuse de la nature permettant de préserver notre planète pour les générations futures ?

La forêt, les forestiers, l'ONF ont leur rôle à jouer. Des solutions existent qui allient le bois énergie, le maintien de conditions matérielles satisfaisantes et le respect d'une réelle gestion durable.

A l'ONF, la croissance n'est pas encore au rendez-vous. Il n'y a que le directeur général et son staff de communicants pour croire que les premières ventes d'automne annoncent un signe de reprise. La préparation des budgets risque d'être compliquée. Quelle sera la variable d'ajustement, l'emploi ou les travaux domaniaux ?

En Franche-Comté nous espérons que les finances permettent d'assurer des conditions de travail satisfaisantes. C'est le cas essentiellement des locaux de Lons. 2005 doit être l'année du début des travaux. Sinon, comment expliquer aux personnels qui y travaillent que le DG préfère mettre 300 000 € dans une salle de conseil d'administration de la tour parisienne, plutôt que d'améliorer les conditions de travail d'une vingtaine de personnes dans une obscure agence de région forestière ?

Les chiffres sont le voile d'une politique, la promesse sera-t-elle jolie ?

Philippe Berger

## BOIS ENERGIE

**Est-ce que vous saviez qu'un km en voiture correspond à la dépense d'énergie d'une lampe qui resterait allumée pendant 10 heures, que cette même voiture lâche chaque année dans l'atmosphère trois fois son poids en CO<sup>2</sup> ? Saviez-vous aussi que la forêt transforme 1,8 kg de CO<sup>2</sup> pour produire 1 kg de bois ? En cette période de réchauffement de la planète, d'effet de serre, de catastrophes annoncées, ça vaut la peine de regarder d'un peu plus près l'utilisation de cette énergie renouvelable qu'est le bois.**

### **Et c'est quoi le bois énergie ?**

Une énergie renouvelable, propre et créatrice d'emplois.

☐ **Renouvelable :**

Nous sommes bien placés pour le savoir, nous nous en occupons toute l'année.

☐ **Propre :**

L'utilisation du bois est vieille comme le monde mais sa valorisation énergétique est assez récente et très intéressante. Le carbone libéré lors de la combustion du bois est incorporé par les arbres pendant leur croissance, créant un cycle entre le volume de gaz carbonique rejeté et incorporé. La combustion du bois ne contribue pas à l'augmentation de la teneur en dioxyde de carbone dans l'atmosphère et contribue à la réduction des gaz à effet de serre. L'utilisation de 4 m<sup>3</sup> de bois-énergie permet d'économiser 1 tonne de pétrole et d'éviter en moyenne l'émission de 2,5 tonnes de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère. La combustion dans une chaufferie bien conduite et équipée d'un système de dépoussiérage des fumées rejette un minimum de polluants et pas du tout de dioxyde de soufre (pour la bonne raison qu'il n'y a pas de soufre dans le bois).

☐ **Créatrice d'emplois :**

La filière bois emploie en France environ 550 000 personnes dont 20 000 pour la filière bois-énergie, ce qui représente un emploi pour 2 000 m<sup>3</sup> de bois-énergie valorisé. La substitution par du bois-énergie de 1 000 tonnes d'équivalent pétrole par an entraînerait la création de 2 à 4 emplois et contribuerait de ce fait au développement local.

Voici de quoi vous donner une idée des différents produits qui peuvent être valorisés par leur utilisation en bois-énergie :

Les sous produits de l'exploitation forestière :

- ☐ Bûches, rondins,...
- ☐ Les plaquettes forestières obtenues par déchiquetage des rémanents.

Les sous produits issus de l'entretien des haies, espaces verts, arbres d'alignement ...

Les sous produits des industries de transformation :

- ☐ Les écorces
- ☐ Les sciures
- ☐ Les dosses, délignures et chutes de scieries
- ☐ Les fines de ponçage, les noyaux de déroulage, etc ...

Les bois de récupérations :

- ☐ Caisses
- ☐ Palettes, etc...

Et voici maintenant quelques coefficients de conversion :

**Volume :**

- ☐ 1 stère équivaut à 0,65 m<sup>3</sup> en moyenne
- ☐ 1 MAP (mètre cube apparent de plaquette) est l'unité de volume utilisée pour les plaquettes.
- ☐ 1 m<sup>3</sup> réel } 1,5 stères (en moyenne) } environ 2,5 MAP

**Masse volumique :**

- |                                                |   |                                            |
|------------------------------------------------|---|--------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 m <sup>3</sup> réel | } | 1 tonne (feuillus lourds)                  |
|                                                | } | 0,8 tonnes (résineux ou feuillus légers)   |
| <input type="checkbox"/> 1 stère (bois frais)  | } | 0,5 à 0,7 tonnes en fonction de l'essence  |
| <input type="checkbox"/> 1 stère (bois sec)    | } | 0,45 à 0,6 tonnes en fonction de l'essence |
| <input type="checkbox"/> 1 MAP (bois frais)    | } | 300 à 350 kg                               |
| <input type="checkbox"/> 1 MAP (bois sec)      | } | 250 kg                                     |

**Pouvoir calorifique :**

- |                                          |   |                                       |
|------------------------------------------|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 tonne de bois | } | 2 200 Kwh (frais)                     |
|                                          | } | 3 650 Kwh (sec, soit 30 % d'humidité) |
| <input type="checkbox"/> 1 MAP           | } | 730 Kwh (frais)                       |
|                                          | } | 1 200 Kwh (sec, soit 30 % d'humidité) |

**Où en est-on en France à l'heure actuelle en ce qui concerne le développement et l'utilisation de cette énergie ?**

Le bois-énergie n'est pas soumis aux fluctuations des cours internationaux des monnaies et des carburants, ce qui est un avantage certain. Il est plus compétitif que l'électricité et le fioul, concurrentiel avec le gaz et le charbon. Alors pourquoi toute la France n'est-elle pas chauffée au bois ? La raison est simple : le prix à l'investissement d'une chaufferie ou d'une chaudière bois est plus onéreux que pour les énergies concurrentes. Pour palier à cela, des aides sont accordées dans le cadre de programmes bois-énergie.

Le premier programme a été lancé en 1994 pour quatre ans, onze régions y avaient répondu et trois départements seulement pour la Franche-comté (Doubs, Jura et Haute-saône). Il visait uniquement les chaufferies collectives et industrielles et a permis à l'ADEME de structurer ces actions en aidant à la création de 190 chaufferies.

Le deuxième plan bois-énergie 2000-2006 implique la totalité des régions et encourage le développement des chaufferies bois urbaines et industrielles comme celui du chauffage domestique. En 2001, selon les estimations de l'ADEME, les chaufferies collectives et industrielles permettaient de substituer environ 1,2 million de tonnes d'équivalent pétrole par an, je vous laisse calculer le nombre de tonnes de CO<sup>2</sup> dont la production a été évitée.

**Et à l'ONF, comment ça se passe ?**

Il existe un réseau national bois-énergie qui dépend de la direction de marketing et regroupe des représentants des directions territoriales, allez voir sur intranet.

Chez-nous, c'est Luc LIBAULT qui s'y colle. J'ai eu l'occasion de le rencontrer et il m'a paru plutôt motivé alors j'en profite pour relayer son appel : « faites remonter les informations pour développer l'utilisation du bois-énergie ». Projets de chaufferies collectives, salles des fêtes, fruitières, lotissements, etc... Tout est intéressant. Pour une fois que je suis d'accord avec un représentant de la DT...

La pollution, l'excès de CO<sup>2</sup>, l'entassement des déchets, la surconsommation, nous sommes tous impliqués. Dans le cadre de notre métier nous avons une petite chance de nous rendre utiles alors il faut essayer.

Dans un prochain numéro d'ANTIDOTE, j'essayerai des vous présenter des cas concrets d'utilisation du bois-énergie dans la région.



## **POLITIQUE FORESTIERE : LA REGIONALISATION**

**S'il est un chantier cher au cœur de notre ami RAFFARIN, c'est bien la régionalisation.**

**En effet, ancien président du Conseil Régional Poitou-Charentes, avant d'être promu Premier ministre, il se doit d'afficher une ferme volonté de développer une certaine autonomie des régions au sein d'un État réformé.**

Et c'est là que cet ancien membre de Démocratie Libérale peut exprimer son idéologie. Le trop d'État étant à l'origine de tous les dysfonctionnements de notre société, il faut :

- le réduire en diminuant le domaine de l'action publique au maximum
- le dissoudre en transférant une partie de ses compétences (notamment en matière de dépenses) à d'autres niveaux de gestion, qu'ils soient infra ou supra-nationaux, tout en conservant l'essentiel des prérogatives financières et politiques ; l'État s'octroyant seul le droit de lever l'impôt et détenant toujours le fondement de la légitimité démocratique.

Ainsi sous couvert d'adapter la prise de décision à l'endroit le plus approprié, on enchevêtre les responsabilités et on dilue le pouvoir de chaque échelon décisionnel. En résumé, cela revient à vider l'État de sa substance, alors qu'en parallèle de fusions acquisitions en concentrations, la puissance des groupes transnationaux se renforce.

### **Et l'ONF dans tout ça ?**

Dans un tel contexte quel peut être l'avenir d'un Office (toujours) National des Forêts ? En échange d'un transfert de charges liées à la gestion des forêts publiques, l'État pourrait accorder aux régions plus de libertés en la matière.

- La loi forestière restera-t-elle la même pour tous et en tous points du territoire ?
- Quid de l'égalité de traitement, déjà bien mise à mal, au niveau national ?
- Que devient la péréquation entre forêts riches, productives et celles non rentables ?

Certains peuvent espérer que des régions opulentes et soucieuses de la santé de leurs forêts investissent plus et mieux qu'un État déficient.

- Mais inversement, qu'en sera-t-il des autres, de celles sans moyen, ou pire encore, sans ambition forestière et environnementale ?
- Que se passera-t-il alors si l'une d'elles décide à son tour de déléguer et de mettre en concurrence des prestataires privés pour la gestion de ses forêts ?

On peut également envisager que décentraliser l'administration forestière revienne à la rapprocher du terrain, à l'alléger de sa pléthorique superstructure parisienne.

- Néanmoins qui empêchera cette dernière de se décliner en autant de puissantes directions locales, à l'exemple de l'actuel empilement des exécutifs régionaux, départementaux et autres, ou plus proche de nous, en se référant au récent renforcement des D.T. et agences au détriment des fonctions de terrain.
- Enfin, et cela rejoint certains effets de la mondialisation libérale, est-il prudent en terme d'indépendance de se laisser démembrer pour faire face à des acteurs économiques toujours plus influents ?

### **Quels statuts pour les personnels ?**

- Et questions anodines pour une organisation syndicale censée réfléchir, entre autre, au devenir des employés d'un secteur d'activité :
- Ceux-ci dépendront-ils de l'État législateur ou des régions financières ?
- Qu'en sera-t-il de l'évolution de leurs métiers et de leurs statuts ?
- Ne va-t-on pas assister à leur cloisonnement, leur fragmentation, en bref à une individualisation plus poussée des professions forestières ? Individualisation incompatible avec la réflexion, l'action collective propre au syndicalisme, à la défense de tous pour le bien de chacun.

La régionalisation, ainsi exposée et dans l'expectative actuelle, soulève plus d'interrogations que de réponses; elle apparaît alors dans ces lignes bien menaçante tant elle semble être le corollaire du phénomène de déréglementation, et où le court terme prime sur tout autre considération.

Il faut cependant s'y préparer (voire l'accompagner, ce qui ne veut pas dire s'y résigner) afin d'éviter toute mauvaise surprise. Mais il serait certainement suicidaire de la devancer dans le contexte de dérégulation en cours.

Toujours est-il qu'en la matière nos positionnements futurs devront continuer à se référer à ce qui caractérise foresterie et syndicalisme, à savoir, gestion du long terme et solidarité.



## CONGRES DU SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DE LA FORET ET DE L'ESPACE NATUREL 2005

### Contribution au débat (2)

**Cette fois ce sont deux adhérents qui, sous forme d'un dialogue, s'interrogent sur ce que pourraient être demain les raisons d'être syndiqués, de s'occuper de forêts publiques et de continuer à faire fructifier les notions fondamentales de liberté et de solidarité.**

- « Des pans entiers de l'histoire et de la mémoire de la foresterie et des espaces naturels qui lui sont liés disparaissent de notre horizon à l'occasion du départ de nombre d'entre nous. Un vide générationnel se fait, laissant en friche tout un héritage de luttes sociales et environnementales. Comment le reprendre aujourd'hui, comment s'en saisir et le faire fructifier. Tout est fait pour que chacun contrôle son voisin, soit en rivalité avec lui, participe à la dégradation des rapports sociaux, voire à leur ensauvagement.

*Pour nous aider à penser à l'avenir, pourquoi n'essayerons-nous pas de nous projeter à un congrès de 2020 ou 2024 par exemple, échelle de temps familière aux forestiers, durée classique pour la révision d'un aménagement forestier. »*

- « La rupture avec le passé provoquée par le PPO et l'insidieuse avancée de l'individualisme, déstabilisent de nombreux forestiers. Combien je vaudrais ? (volume martelé, chiffre d'affaire travaux, conventions ... Mon salaire, ma note, mes primes). L'individualisation pousse à l'individualisme. Ne rentrons pas dans le jeu dangereux de la politique libérale prônée par « nos patrons », celle de diviser pour régner. Individuellement, nous resterons des « pions » dans « l'entreprise » ONF. Collectivement, nous serons une force de résistance mais aussi de propositions et de projets.

*Résister pour conserver nos acquis (VA, MF, règles en CAP, déroulement de carrière ...) dans un souci de solidarité et d'équité.*

*Faire des propositions pour améliorer nos conditions de travail, pour faire évoluer nos métiers avec les moyens modernes de notre société (informatique, moyens de communications ...).*

**Mais ces revendications et ces luttes ne peuvent s'inscrire dans la durée que si nous portons un vrai projet politique avec une vision des grands enjeux mondiaux, géopolitiques et environnementaux.**

*Plus localement, une vraie politique de projets doit être conduite avec nos partenaires que sont les communes et les régions. Soyons force de propositions en terme de sylviculture, d'aménagement, de commercialisation, de valorisation des produits de la forêt (bois énergie), de sensibilisation des citoyens aux problèmes d'environnement dans le respect des écosystèmes forestiers et des espaces naturels. »*

- « Merci pour ta contribution. Souvent je pense aux collègues qui, au ras des pâquerettes, pardon, à l'échelle des forêts dont ils s'occupent, sont confrontés au dépérissement brutal et massif de leurs épicéas, des sapins aussi et des mélèzes. Je pense à chacun d'entre nous ayant le nez sur des pins couleur rouille, aux chênes sêchards, aux charmes surchargés de graines, défeuillés, et pourtant pleins de vie à venir. A notre directeur territorial aussi, qui, tout en nous souhaitant de bonnes vacances, eut une pensée pour la santé des forêts avec l'espoir d'un été bien arrosé.

Oserais-je confier que ce souci pour la santé des forêts m'a fait du bien. J'étais moins seul à porter une inquiétude devenue trop pesante. C'est précisément à tout cela que je pensai en te lisant et en particulier à ton souhait que les forestiers inscrivent leurs luttes dans la durée (c'est la moindre des choses, pas vrai ?), conscients des enjeux géopolitiques et environnementaux mondiaux. Lire cela aussi m'a fait du bien. Notre congrès de 2024 pourra-t-il se prévaloir d'avoir été la 1<sup>ère</sup> structure syndicale à avoir, dès 2005, vaillamment engagé une réflexion et une pratique à la mesure de ces enjeux ? »

- « Le devenir de l'ONF, la santé de nos forêts, mais surtout **la chape de plomb imposée par le DG sur l'information**, m'interrogent sur les capacités de l'ONF à analyser, à projeter et à communiquer. Les personnels de terrain attendent et scrutent la moindre réaction de la direction en rapport avec leurs préoccupations. Pour moi aussi, ces quelques mots de la DT sur la santé de nos forêts me font du bien. Arrêtez l'hypocrisie, nos partenaires les communes et les citoyens ne sont pas dupes. Tous les jours nous sommes amenés à répondre à leurs inquiétudes concernant la commercialisation et la santé de leurs forêts. Après l'analyse de ce mur d'incompréhension existant entre la DG et les personnels de terrain, j'aimerais aborder l'avenir de mon métier.

Evacuons toutes nos peurs, et analysons ce que nous, forestiers représentons aux yeux des citoyens et quels projets nous pouvons porter avec eux. Dehors les technocrates à la langue de bois, revenons à la réalité de notre métier ! La forêt doit faire l'objet de toute notre attention. Osons informer, analysons la situation avec nos partenaires et projetons pour demain. L'article du « Monde » que tu viens de me transmettre sur le transport du bois et notamment la politique du fret à la SNCF me conforte dans l'idée d'un développement local de la filière bois.

Je regarde par la fenêtre, j'observe le paysage, cette forêt qui change de couleurs, et je m'interroge : qu'est-ce que m'apporte la forêt qui est là sous mes yeux ? Du bien-être, du beau, la vie, son espace, sa complexité, ses fruits, son bois, matériaux de construction ... énergie renouvelable, là sous la main. La prise de conscience d'avoir une énergie renouvelable doit nous inciter à valoriser localement le bois énergie provenant des sous-produits de la forêt. Halte au gaspillage d'énergie ! Localement la chaufferie bois du Valdahon est un exemple marquant. Le potentiel local en bois est important mais le court terme économique dévoie complètement tout le projet. L'approvisionnement de la chaufferie par camion de plaquettes vient des Vosges !

*Pourrions-nous, dans les futurs projets, je pense à la chaufferie de Besançon, analyser la ressource locale, sa disponibilité, son coût énergétique pour la mobiliser, sa valeur environnementale et aussi favoriser les produits locaux. Projet local, implication locale, développement local. Pour l'heure, dans nos campagnes, l'affouage reste le circuit le plus court entre la forêt et l'usage de son bois. Tout ou presque reste à réinventer pour valoriser localement une ressource, qui, quoi qu'on en pense, reste rare et précieuse. »*

- *« Comme je partage tes préoccupations ! Mais dis-moi, l'ami, comment les faire passer dans un congrès du SNU du mois de mai prochain ? j'ai également eu connaissance du secret qu'on voudrait imposer aux forestiers sur l'état des forêts. En gros, on veut leur faire dire qu'il fait beau lorsqu'il pleut et vice versa. Drôle d'époque ne trouves-tu pas, celle où parler de l'état d'un arbre devient une infraction. Saint Exupéry a dit quelque part que l'avenir, il ne suffisait pas de le prévoir (ce qui de nos jours n'est du reste pas nécessairement le cas), mais aussi de le rendre possible. Oui c'est bien ça, nous avons à rendre l'avenir possible ...*

## **Dr JEKILL ET Mr HYDE**

**Nombre de forestiers se sentent de plus en plus mal à l'aise car nos pratiques journalières ne correspondent plus à l'éthique du métier choisi ! Malgré la « com » et les documents divers reçus officiellement, on ne peut indéfiniment subir ces dérives qui risquent de nous revenir dessus tel un boomerang.**

Problématique basique de départ : l'Office, actuellement coincé d'une part avec le Contrat de Plan jusqu'en 2006 et d'autre part avec la gestion par objectifs peut-il être vraiment crédible dans son approche écologique rencontrée à l'occasion de la gestion quotidienne ?

Il semblerait y avoir distorsion entre la réalité et la communication avec brochures super top !

« Il est recommandé que le principe de précaution doit s'appliquer avec rigueur :

- gestion sage tout en étant dynamique
- diversification des essences
- limitation des grandes monocultures
- conservation des essences adaptées aux sols et aux climats
- protection maximale des ressources en eau ... »

Je cite ici une partie de l'article «Forêt et effet de serre : quelle contribution ?» de la revue technique Forêt-Entreprise n° 158 d'août 2004.

### **Dans le passé :**

Avec un certain recul, on peut s'apercevoir que le petit personnel avait raison, par exemple, de ne pas vouloir utiliser les produits phyto-pharmaceutiques qu'on voulait à une certaine époque nous imposer de force. C'était paraît-il à ce moment-là la seule solution économique à nos divers problèmes sylvicoles ! En France, on en utilise 100 000 tonnes par an. Oui, le chiffre paraît énorme mais il est réel. L'opinion publique commence à s'inquiéter avec l'augmentation « exponentielle » des cancers. Avec un peu de bon sens on comprend bien que cette augmentation, à priori surprenante, n'est qu'une conséquence logique.

Exploitation mécanisée effrénée, augmentation des récoltes, rotations des coupes plus courtes, coupe rase, de nombreux sujets sensibles nous concernent tous.

Le personnel de terrain, malgré les diverses pressions actuelles, devrait, raison et éthique de notre métier, garder !

## AMENAGEMENT : LE GRAND ECART

**Equilibre et gestion à long terme sont les fondements de l'aménagement forestier. Les aménagements « modernes » existent depuis plus de 150 ans dans certaines forêts franc-comtoises . Que deviennent ces objectifs ambitieux si bien portés par nos prédécesseurs ? Ont-ils encore un sens aujourd'hui, alors que la forêt tout entière est soumise à la dictature du court terme ? Tentons de faire le point, en prenant l'exemple des futaies résineuses jurassiennes traitées en futaie régulière.**

### **Des conservateurs aux liquidateurs**

Les conservateurs des Eaux et Forêts n'usurpaient pas leur dénomination. Alors que les forêts qu'ils prenaient en charge avaient été sérieusement « purgées » par des besoins locaux de toutes sortes, ils y remettaient de l'ordre et engageaient une politique de reconstitution-recapitalisation qui durera jusqu'au milieu des années 60. Coïncidence ou pas, les débuts de la décapitalisation correspondent avec la date de création de l'Office. En quelques décennies, les volumes moyens dans certaines forêts passent de 500 m<sup>3</sup>/ha à 300, 250, voire parfois 200 m<sup>3</sup>/ha (bientôt d'ailleurs, ces comparaisons seront difficiles à établir, puisque les inventaires se réduisent ).

Bref, aujourd'hui, rares sont les forêts qui dépassent encore, en moyenne, 300 m<sup>3</sup>/ha. De plus, chacun connaît le refrain : il faut dé-ca-pi-ta-li-ser. Comme quoi la notion rationnelle d'équilibre est à dimensions variables dans le temps !

### **Pique nique douille, c'est toi l'andouille**

S'il est vrai que l'équilibre d'une forêt ne se juge pas seulement à l'aune du volume moyen sur pied, un sol ne produira jamais de bois *ex nihilo* : sans un capital sur pied adapté, on ne peut donc prétendre optimiser une fonction de production. 500 m<sup>3</sup>/ha sont probablement excessifs, mais en dessous de 350 ou 300 m<sup>3</sup>, il est tout de même légitime de s'interroger. Qui se pose aujourd'hui la question des seuils de volume, ou de leur optimum ? De la régularité de la récolte dans le temps ? De l'incidence sur le volume de l'arbre moyen récolté ? Sur la qualité des produits exploités ? De l'effet sur le niveau des travaux ? La plupart de ces paramètres ont pourtant un effet déterminant sur le bilan économique des forêts.

Jusqu'à présent, le maintien des niveaux de récoltes était encore possible grâce à l'exploitation du groupe de régénération et à la décapitalisation des groupes d'amélioration et de préparation, mais cette décapitalisation touche à sa fin. Où est la crédibilité technique d'un ONF qui, en imposteur, aura détourné la science de l'aménagement pour l'adapter à ses intérêts propres ? Qui ira expliquer à des élus perplexes que les possibilités, et plus encore les recettes, doivent être revues à la baisse ?

### **Abandonner les opérations systématiques**

Quelle que soit la forêt gérée, il ne faut pas se tromper d'objectif : la fonction prime la structure. Autrement dit, il est plus important de rechercher la production optimale de biens ou de services ( qu'il s'agisse de bois, de biodiversité, de paysage, de protection, etc... ) que de vouloir atteindre une structure de peuplement pour elle même. Ainsi, le martelage doit être guidé par la recherche de cette optimum et non par le désir d'aboutir à une structure pseudo idéale : ces deux objectifs n'ont rien à voir ! On pourra notamment allonger les durées de régénération ou de rajeunissement (autant que celles-ci restent compatibles avec la production), faire cohabiter arbres adultes et semis tant que les réserves ne se déprécient pas, maintenir les tiges de « préexistants » tant qu'elles produisent du bois au minimum de qualité courante, exploiter les tiges atteignant leur optimum économique (quel que soit le classement de la parcelle), favoriser un large éventail de diamètres en aidant des tiges plus petites mais de bon potentiel afin d'allonger le plus possible la durée de production sans remise à zéro coûteuse tant en travaux qu'en déficit de production ... S'il n'existe pas de recette passe-partout, on peut au moins dégager des tendances.

### **Votre argent m'intéresse**

Le but d'un aménagement est de rechercher le meilleur bilan global possible, tant pour le propriétaire que pour la société. Le rôle de l'aménagiste consiste donc à optimiser la production de biens et de services tout en recherchant à minimiser les dépenses, notamment sous forme de travaux. Il n'est pas sûr que l'Office entrepreneur voie cette politique d'un bon œil et le risque de privilégier les travaux au détriment des intérêts du propriétaire est bien réel.

### **Revenir au bon sens et au pragmatisme**

L'examen du passé ( fut-il récent ) et les erreurs commises doivent au moins nous servir de leçon. L'aménagement en tant que planification à très long terme est une chimère. Le forestier a trop longtemps voulu commander à la nature alors qu'il lui aurait souvent suffi, avec patience et modestie, de l'accompagner et de guider sa générosité. Contentons-nous donc aujourd'hui de donner des orientations pour quelques dizaines d'années, de valoriser au mieux le potentiel dont nous disposons, de rechercher les équilibres à la plus petite échelle de surface possible. Cette démarche est d'ailleurs parfaitement compatible avec la recherche de meilleurs équilibres à long terme au niveau de la forêt. De plus, elle est parfaitement comprise par les élus qui éprouvent souvent des difficultés à imaginer nos châteaux en Espagne.

### **Faire face à nos responsabilités**

Le discours actuel qui fait primer la survie de l'ONF sur ses missions est indigne. Sauf à perdre sa dignité, chaque forestier public doit assumer les responsabilités dont il est investi. Si notre direction a fait l'impasse sur l'intérêt général, nous ne pouvons nous y résoudre, sous peine de partager avec elle la responsabilité du désastre. Dans cette optique, le débat sur la planification, les méthodes et les pratiques de gestion ne peut pas être éludé, surtout à une période où, en forêt, les équilibres tant financiers qu'écologiques sont soumis à rude épreuve.

Puissent, l'intelligence primer sur les méthodes simplificatrices, et le sens des responsabilités sur l'intérêt à court terme !

## **SYLVICULTURE ET COMMERCIALISATION**

**L'équilibre budgétaire semble être le seul sujet digne d'intérêt pour la DG. Ainsi quitte à oublier des siècles de pratiques la commercialisation a de plus en plus tendance à primer sur la sylviculture.**

Si l'on en croit le discours officiel en matière de commercialisation, tout va bien. Malgré un taux de 45 % de lots invendus et des prix encore en baisse, la vente de Champagnole est prise comme référence. « Après plusieurs années difficiles, ces ventes se déroulent dans une conjoncture favorable : essor important de la construction, reprise confirmée de l'activité industrielle, retour à la normale des stocks. »

La réalité est légèrement différente, lots de sapins verts et secs invendables, prix inférieurs d'au moins 20 % par rapport à la situation avant tempête, nombreux invendus malgré le peu de volume proposé... Le bilan n'est pas fameux et l'ONF est responsable en partie de cet état de fait.

Pas de projet, pas de cohésion, oreille plus qu'attentive aux plaintes des scieurs, nécessité de remplir les caisses... en matière de commercialisation l'ONF a bien des soucis.

### **S'il vous plaît Monsieur le scieur**

Depuis la tempête, les scieurs voient toutes leurs requêtes acceptées, prorogations sans fin des coupes, unités de produits, classement comtois ... Certes nous devons être attentifs aux réclamations de nos "clients" mais à ce point là, c'est exagéré. Il faut être plus ferme par rapport à leurs exigences et ne plus accepter chaque nouvelle réclamation. Les scieurs en ont pris l'habitude et font de la surenchère et à chaque fois l'ONF et les Cofor cèdent.

Bien sûr l'ONF s'est montré ferme ce printemps lors de la négociation des barèmes chablis, résultat le barème n'a pas été validé et les agents n'ont qu'à se débrouiller pour commercialiser au mieux leurs bois secs.

### **L'imagination au pouvoir**

Ce célèbre slogan n'a pas été adopté par nos responsables commercialisation. Il faut reprendre la main, faire preuve d'imagination au lieu de subir la soi-disante loi du marché et les diktats des marchands. Les personnels de terrain sont demandeurs d'outils simples (informatiques et autres) susceptibles de leur faciliter la gestion quotidienne des coupes et non pas d'outils servant seulement à alimenter la DQ.

Pourquoi ne pas mettre sur pied, pour les lots de chablis dont le prix est connu grâce au barème, une base sur Internet alimentée chaque semaine par les agents avec leurs lots de chablis façonnés.

Les marchands pourraient consulter cette base et se mettre en relation avec les responsables des lots qui les intéressent. Le gain de temps en matière de recherche de clients serait important et le service commercialisation jouerait enfin son rôle.

Il faut redonner aux communes une place dans la gestion de leur forêt : muselées par les Cofor, étranglées par les scieurs, ignorées par l'ONF les communes doivent se réapproprier leurs forêts. Trop souvent l'ONF ne s'embarrasse pas des considérations des propriétaires ; « on sait ce qui est bon pour vous ».

## **Du côté de la sylviculture**

La forêt est un bien collectif dont la gestion ne peut être dépendante des exigences des industriels du bois. Dans l'absolu, une parcelle forestière devrait être martelée en fonction des arbres qui s'y trouvent mais dans les faits, on martèle les arbres de la parcelle en fonction des besoins du marché. Ce n'est pas forcément une aberration de tenir compte du marché du bois lors des martelages mais cela ne doit pas devenir l'unique critère dans le choix du marteleur.

Sinon adieu la biodiversité : plus de gros bois, disparition de la futaie jardinée (produit hétérogène), disparition de certaines essences peu intéressantes (du point de vue du scieur) ...

Futaie jardinée, régulière, irrégulière ; chaque mode de sylviculture a sa place au sein des forêts de la région. Il paraît impossible de définir lequel de ces systèmes répond le mieux aux conditions de durabilité et de maintien de la biodiversité.

Il convient donc de maintenir une diversité en biotope forestier aussi vaste que possible et donc de combiner judicieusement la plus grande diversité de méthodes possibles.

Il faut être opportuniste et se servir avant tout de ce que nous fournit la nature au lieu de vouloir lui imposer tels modes de traitements, tels choix d'essences, telle durée de renouvellement ... Cela implique de se rapprocher du terrain si l'on souhaite pratiquer ce type de sylviculture plus fine, donc une présence de forestier sur le terrain plus importante qu'actuellement.

La diversité des produits permet en partie de répondre à plusieurs problèmes : commercialisation, dépérissement, attaques d'insectes ... Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier comme disait ma grand-mère, dont le bon sens manque à bon nombre de nos décideurs.

Pour le SNU, la direction doit créer et mettre en œuvre une véritable stratégie régionale. Celle-ci doit reposer sur une commercialisation adaptée aux objectifs sylvicoles et environnementaux, ainsi qu'aux contraintes et aux exigences légitimes des propriétaires, des acheteurs et des personnels.



## BREVES

❑ **Communiquer, c'est un métier** : Suite à la vente de Champagnole du 07 septembre, on a observé une baisse des cours de 7% sur l'épicéa et de 11% sur le sapin par rapport à l'automne 2003. Dans un communiqué de presse du 14 septembre, la Direction Générale, se référant à la même vente, annonce pourtant la fin de l'érosion des prix des résineux. La DG s'est réservée le droit exclusif de communiquer, on commence à saisir pourquoi.

❑ **Et la forêt dans tout ça** : Les maires reçoivent un abondant courrier les informant du négoce du bois. Neuf des dix plus grosses scieries de Hêtre ont disparu du paysage récemment, les usines de meubles se délocalisent en Europe de l'Est et utilisent uniquement le bois local. Le tableau aurait été plus professionnel, plus forestier en quelque sorte, si mention avait été faite des dégâts subits par ces dites forêts. En Pologne par exemple, le Directeur Général des Forêts déplore être « sous pression de l'industrie du bois » alors que son pays « atteint la limite d'exploitation de ses forêts » (libération 7/09/2004).

❑ **La clé sous la porte à Pontarlier** : Ce vendredi 24 septembre, personne n'est là pour ouvrir la porte de l'agence au forestier de passage, qui reste seul et con devant le digicode dont il ne connaît pas le secret. En interne, et malgré la facilité d'utilisation d'Intranet, il n'a pas été jugé utile d'informer les personnels de cette fermeture exceptionnelle. Respect mutuel, qu'ils disaient ! En tout cas, pas brillant pour des rois de la COM !

❑ **Pas folle la vache** : Le temps d'une exposition, le Musée de Pontarlier a célébré la vache. De la préhistoire à nos jours, elle est un signe d'abondance et de fertilité. A nul n'aura échappé « l'importance économique du ruminant dans notre région et dans le Haut-Doubs en particulier », ainsi que nous le précise un prospectus. Alors, lorsqu'un scieur déclare à la sortie de la vente de Pontarlier « la conjoncture se rétablit après 3 ans de vaches maigres », tous les espoirs sont permis.

❑ **Mots (maux) sans suite** : Alors que tout le monde s'accorde sur la nécessité de réduire notre train de vie énergétique, la journée sans voiture a fait un bide début septembre. Le budget du Ministre de l'écologie et du développement durable est lui en baisse de 3,6 % (5 % avec l'inflation) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) voit ses crédits réduits de ... 37 % ! Le gouffre entre les belles déclarations sur le développement durable et les actes susceptibles de le permettre, se creuse. On se croirait revenu aux temps de « ce bon docteur » Queille, homme politique de la IIIème république qui donna une formulation définitive du conservatisme cynique « il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse pas venir à bout ! »

❑ **Délire sécuritaire** : Les personnels de terrain de l'agence de Pontarlier étaient déjà modérément enclins à pousser la porte de l'agence. En venant de faire installer une ouverture avec digicode, sans d'ailleurs avoir daigné en informer quiconque au préalable, Bobichou les en dissuade un peu plus. Qui aura le code ? Quel est le coût de l'installation ? Va-t-on installer une caméra ? Y aura-t-il fouille au corps ? Les bergers allemands seront-ils muselés ? Autant de questions qui taraudent les bouseux bottés.

❑ **Droit de grève** : Retraité depuis le premier janvier, notre collègue reçoit un courrier de Besançon lui demandant s'il était en grève ... le 15 juin. Il répond, le fanfaron, qu'il est en grève perpétuelle depuis le début de l'année, en espérant tout de même ne pas voir décomptées ces journées déclarées puisqu'il n'a touché sa première pension qu'en mars !

❑ **Bagatelle** : Selon la direction, pas de différence significative entre le bilan économique des bois de la fruitière ( 80 % des volumes ) et celui des préventes-stockage (20 %) : par rapport aux cours de 1999, respectivement - 15 % et - 12 %. En réalité, ce qui reste au propriétaire, frais déduits, s'établit à 20 €/m<sup>3</sup> dans le premier cas, contre 30 € dans le second, soit une plus value de 50 % pour la prévente-stockage. Pour l'Office le gain est estimé à 300 000 € (2 000 000 F). Les initiatives du terrain sont parfois bien encombrantes !

❑ **Ils en rient encore** : Selon le responsable régional de la formation, la démarche d'acquisition et la mise en œuvre des connaissances s'analysent en trois lettres S, V, P : Savoir Vouloir Pouvoir. C'est en tout cas ce qu'il a brillamment professé, lors d'une réunion de cadres à Pontarlier. Ce serait le V qui pose le plus problème. Tant que ce n'est pas le R de Ridicule !

❑ **Adieu l'avion** : Désagréable mésaventure arrivée à un responsable de service qui s'est vu refuser ses congés par le chef d'agence car ayant lui-même signé les congés de son subalterne. A la place du Sénégal, il continuera ainsi de profiter de la fraîcheur Franc-comtoise. En guise de consolation, nous pouvons toujours lui rappeler la phrase du poète, « partir, c'est mourir un peu ».

❑ **Salauds de pauvres** : L'ONF comptait utiliser la filière Emmaüs pour l'élimination de ses déchets dans le cadre de la certification ISO 14001. Manque de pots Emmaüs est gratuit, mais n'est pas certifié ISO 14001.

❑ **Plein la tronche** : Les sponsors des jeux qui viennent d'avoir lieu ont édicté les 10 commandements du spectateur olympique. Le 1<sup>er</sup> d'entre eux intime : « jamais ta propre eau n'apportera ». Un directeur de chaîne télé déclare à cette même date : « ... à la base le métier de TF1, c'est d'aider coca cola à vendre son produit ... Ce que nous vendons à coca cola c'est du temps de cerveau humain disponible ».

La seule eau autorisée aux Jeux est la propriété de coca. Obligatoire serait un mot plus approprié, une amende sanctionne en effet l'apport de toute autre boisson sur les stades.

Question : entre l'art de masse érigé par le fascisme des années 30 et l'encéphalite spongiforme provoquée par la télévision poubelle, qu'elle différence ?

❑ **Salut le mousse** : Un maître illustrateur d'Antidote est parti sous des cieux plus radieux. Qu'il file la plus agréable des vies, sans pour autant perdre le goût d'une certaine rébellion pleine de charme que nous lui connaissons. Tu nous manqueras, salut Didier, bises à Fabienne.

## TOUS SOUS LE BUREAU

L'instruction sur l'évaluation et la notation des personnels de l'ONF est parue. La nouvelle procédure intervient à compter de la notation 2003, qui porte sur la période du 01 mai 2002 au 31 décembre 2003. Le SNUPFEN a voté sans hésiter contre ce projet au Comité Technique Paritaire Central du 01 juillet 2004. Voyons pourquoi.

### Les grandes lignes de l'instruction

- Qui note ? le Directeur Territorial pour les B et C administratifs, les TSF et les CAT ; le directeur d'agence pour les ATF, CDF et TO ; le directeur général pour les attachés administratifs.
- La notation est censée apprécier la valeur professionnelle. Elle suit l'entretien d'évaluation et comprend une appréciation générale synthétique et une note chiffrée.
- Il n'y a plus de note sur 20. La note est basée sur une valeur de référence égale à 25 pour chacun, à partir de la notation 2003. A chaque changement de corps ou de grade, il y a retour à cette valeur de 25.
- Cette note peut progresser de 0.3 par an au maximum, de 0.2, de 0.1, ou rester stable, ou baisser.
- Les réductions d'ancienneté sont liées à la progression de la note : une progression de 0.3 ouvre droit à 2 ou 3 mois de réduction, une progression de 0.2 à un mois de réduction, une progression de 0.1 ou nulle à rien du tout. Une baisse de note peut entraîner une majoration d'ancienneté.
- Dans chaque corps ou groupe de corps, 70 % des agents peuvent bénéficier d'une progression de note, 20 % d'une réduction d'ancienneté maximale (2 ou 3 mois) et 30 % d'une réduction minimale (1 mois). Le quota de mois à répartir au titre des réductions d'ancienneté est fixe et égal à 90 % du nombre des agents notés.

### Attention, ils sont armés

Dans les années 1995 - 2000, le SNU avait largement contribué à réformer la notation sur la base du principe suivant : « *la notation ne doit pas s'opposer à ce qu'un fonctionnaire qui assure normalement ses missions parvienne jusqu'au dernier grade de son corps* ». De ce principe, il ne reste absolument rien : à compter de la notation 2003, tous les personnels du même grade auront la même note (25), qu'ils aient 20 ans d'ancienneté ou qu'ils soient débutants. Chacun étant remis au même niveau, le notateur a désormais tous les pouvoirs pour pousser ses poulains et entraver les autres, au mépris de toute idée de carrière linéaire, et de reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Le mal serait limité si le mérite professionnel pouvait être justement évalué sur la base de critères légitimes. Hors, plus que jamais, le management actuel exige la docilité, l'adhésion aux valeurs (le terme est vraiment mal choisi) marchandes de l'Etablissement, et l'atteinte d'objectifs fixés unilatéralement depuis le haut. Ce sont ces trois points qui servent aujourd'hui à évaluer la valeur professionnelle. Voilà qui devrait hâter la mutation du forestier public en un mercenaire servile et clinquant.

Le chef est content, la nouvelle notation accroît encore son pouvoir de domination. Par exemple, toutes les pendules notation étant remises à zéro en 2003, pour un tableau d'avancement ou une liste d'aptitude ( changement de grade ou de corps), la note ne pourra plus servir de référence et c'est naturellement l'avis du chef de service qui primera.

De la même façon, du début à la fin de la carrière d'un fonctionnaire, en permanence, le manager aura la possibilité de faire usage de son arsenal répressif.

La notation nouvelle formule va également permettre d'entretenir une saine émulation au sein des équipes. Le système en vigueur jusqu'à présent admettait implicitement le principe de carrière linéaire pour le plus grand nombre, et l'avancement ne donnait donc pas vraiment lieu à des jalousies ou rancœurs entre collègues. Il va en être tout autrement quand le chef aura désigné les méritants et écarté les brebis galeuses, que la farce se répètera année après année, et que de jeunes forestiers bien vus seront promus avant leurs collègues plus anciens. Géniale, elle va être, l'ambiance en bout de virée. Si le pouvoir du chef grandit, la motivation et la productivité internes prennent du plomb dans l'aile. Mais qui s'en préoccupe ?

### **Soumission ou répression, choisissez**

Chacun de nous connaît déjà des collègues dont la valeur professionnelle est reconnue par leurs pairs et dont le déroulement de carrière pâtit d'une relation orageuse avec leur hiérarchie. La situation n'a pas fini d'empirer, chacun étant sommé de choisir entre soumission et répression. Jamais à l'ONF un système de notation n'aura été si nuisible pour les personnels . La politique sociale du rouleau compresseur se voit confirmée, le fait du prince devient une règle. La régression se poursuit, plaçant les personnels sous la domination d'une hiérarchie despotique qui entend bien tirer parti de cet « outil managérial » pour soumettre les esprits et les convertir de gré ou de force aux vertus de l'idéologie marchande et de la docilité .

## COPAINS, COQUINS

**Le PPO : une réforme libérale imposée aux citoyens, aux communes forestières et aux forestiers, mise en place par la direction de l'ONF avec certainement l'aval de la filière bois et bien sûr l'assentiment connu des COFOR. En étant à l'écoute des maires ruraux qui composent l'essentiel des communes forestières, nous savons qu'une grande majorité s'oppose au choix de la direction de l'ONF d'éloigner les forestiers du terrain pour mieux remplir les bureaux. Ne nous y trompons pas, ce n'est pas uniquement pour faire plaisir à leur garde que les communes ont largement délibéré contre le PPO.**

Maintenant, nous vivons quotidiennement ce que nous craignons en 2002. Les contacts avec nos maires, même protégés par de solides relations amicales, se transforment petit à petit en relations de représentant de commerce avec son client. Il est à craindre que l'amitié et la confiance cèdent le pas à de simples relations commerciales ou pire, à la défiance des élus vis à vis d'un établissement qui affiche clairement ses intentions mercantilistes .

La question que l'on se pose régulièrement depuis la réforme est la suivante : comment se peut-il que des personnes chargées de représenter les communes forestières aient pu accepter le deal de la direction de l'ONF ? Cette question se décompose en deux niveaux.

- Du point de vue politique, les COFOR n'avaient-elles pas intérêt, pour renforcer le poids de leur structure, à jouer l'alliance avec la direction de l'ONF qui les finance indirectement, entre autre par la mise à disposition d'un IGREF. Et puis le choix ne se résumait-il pas entre payer plus par une augmentation des frais de garderie pour conserver un service identique ou payer plus cher pour les communes qui désirent garder un service semblable en gardant un service minimum aux autres. Cette question a –t-elle été posée directement aux intéressés ?
- D'un point de vue moral, la question de la démocratie reste posée. Comment les COFOR mandatent-elles leurs représentants ? Ce n'est certainement pas les grandes messes des assemblées départementales qui permettent de dégager une position démocratique. Il n'est qu'à voir quels sont les moyens utilisés pour faire taire un maire qui veut faire entendre un autre son de cloche. Malheureusement, ce constat nous pouvons régulièrement le faire lorsque l'on participe à la vie politique locale et pas uniquement chez les élus forestiers.

Le propos ici n'est pas de nier la représentativité des COFOR, mais bien de mettre le doigt sur un défaut de démocratie interne. De nombreux maires adhérents aux COFOR ne sont pas interrogés sur les orientations de l'association.

Ce défaut de clarté peut donc amener à tous les soupçons. Ils sont alimentés par des prises de décision qui vont à l'encontre des intérêts forestiers des communes et ce, d'autant plus que les choix ne sont pas expliqués aux adhérents.

La collusion n'est pas loin quand pendant les réunions avec les communes forestières organisées conjointement entre COFOR et ONF, les représentants locaux des COFOR font émarger les forestiers comme si ils participaient au même titre que les élus à une journée de formation.

Que les COFOR cherchent à se faire rétribuer indûment des journées de formation par les organismes qui financent ce genre de prestation ne semble pas très honnête mais que l'ONF accepte ce genre de procédé en dit long sur les relations entre les deux parties. Sur ce sujet précis le SNU invite les forestiers présents dans ces réunions à refuser de signer les feuilles d'émargement.

Le SNU interpelle régulièrement les COFOR sur les orientations de l'ONF. Nous les considérons encore comme des interlocuteurs incontournables. Nous souhaiterions simplement en temps que forestiers syndicalistes que les représentants de cette association se libèrent de la main mise de la direction de l'ONF pour jouer un réel rôle de proposition, en étant à l'écoute de leurs mandants.

Les communes forestières peuvent avoir un rôle important de régulation de l'offre de bois mis sur le marché, donner des informations impartiales aux maires pour les aider à prendre les décisions et enfin reprendre la main vis à vis d'un Office plus prompt maintenant à défendre ses propres intérêts que ceux des communes.

## NAGE EN EAU TROUBLE

Beaucoup d'entre nous avons vu l'ONF évoluer ; il y a eu les Eaux et Forêts, l'esprit très militaire avec sa hiérarchie autoritaire d'un autre temps ... Puis, en 1966, le premier grand bouleversement : nous perdîmes les Eaux et l'Office National des Forêts est né, le caractère industriel et commercial fait son entrée et déjà le souci financier est aux premières loges ... Les réformes internes se succèdent mais rien ne change réellement sur le fond ...

Alors Dame Nature décide de s'y mettre à son tour et un soir de décembre 1999, Martin et Lothar déciment la forêt française ; rien ne sera plus comme avant ...

### Derrière la tempête se profile une autre catastrophe :

Profitant de la confusion et de la secousse que nous avons tous reçu en cette fin de siècle, le directeur général de l'époque M. Goury, pour ne pas le nommer, décide de révolutionner le fonctionnement de l'Office. Un peu comme en 1966 afin, disait-il, de ne pas aller dans l'impasse mais plutôt au-delà des lisières...

Le travail des forestiers, devenus agents patrimoniaux, s'éloigna du terrain pour devenir mi-secrétaire, mi-technico-commercial, les administratifs, des puzzles vivants, les techniciens se sont spécialisés loin du terrain, quant aux cadres, ils se sont simplifiés la tâche en demandant aux gens d'en bas des tas d'enquêtes, estimations, et autres paperasses, dont personne ne se sert. La démarche qualité fait une entrée magistrale et occupe la première place piétinant les passionnés que nous étions. Adieu, beau métier qu'était le nôtre ...

Aujourd'hui tout ce petit monde subit, le moral dans les baskets.

Alors, force est de constater que « la gestion humaine » n'est pas le principal atout de notre maison. Le fameux contrat de plan arrive à son terme et comme d'habitude, rien ne transparaît sur notre avenir. On ne demande jamais l'avis aux personnels, on peut craindre le pire et tout imaginer, ce qui n'est pas pour améliorer l'ambiance générale du moment. La conjoncture ne nous aidera pas et le service public est au poteau d'exécution ...

Il y a ceux pour qui tout est foutu ; on plie bagage et l'on met la clef sous la porte.

Çà, ce n'est pas très compliqué à mettre en œuvre.

Il y a les pro décentralisation : on refile le bébé à chaque région et basta, chacun se dém ...

On passera simplement fonctionnaire territorial, espérant que la région s'implique un peu plus au sujet de son patrimoine végétal, plus proche du terrain donc plus efficace. (A prouver).

Il y a ceux qui croient que rien ou presque ne changera, que l'on est sur le bon cap, et que tout ira bien dans le meilleur des mondes (ben tiens, il faut être directeur général pour y croire).

Il y a enfin un mélange de tout cela, avec d'un côté, un Office National des Forêts rempli de cadres A « experts », pratiquant des enquêtes, des expertises (via les devis) sur les espaces naturels français, donnant des directives aux régions, charge à chacune d'elle, de mettre en œuvre la politique forestière nationale grâce aux personnels de terrain qu'ils auront récupéré. (Tiens tiens, le recrutement actuel ne va-t-il pas dans ce sens ? Toujours plus de cadres et de moins en moins de forestiers de terrain ?)

Alors rêvons un peu. Et si demain cette tour d'ivoire, rue St-Mandé, se préoccupait réellement de l'avenir de son personnel ! Si demain, la hiérarchie nous demandait enfin notre avis sur la question et qu'enfin l'on s'apercevait que l'Office était composé de gens passionnés.

Bien sûr tous les problèmes ne disparaîtraient pas d'un coup de baguette magique, mais quand comprendront-ils que derrière chaque matricule, une personne existe. Que l'on ne gère pas les gens comme l'on gère des cartons.

Assez ! De cette rivalité où tout le monde marche sur tout le monde, où l'individualisme règne.

Peut-être que nos grands patrons effaceront-ils réellement les erreurs du passé.

Il faudrait commencer par reconnaître la valeur de notre travail.

Faut-il vraiment attendre 10 ans pour faire évoluer les statuts du personnel ?

Est-il juste d'avoir une revalorisation du statut des IGREF, en ignorant parallèlement plus de la moitié des administratifs ?

S'il est vrai que l'informatisation améliore les choses, il faut encore ramer pour obtenir des moyens et travailler correctement

Moi, je rêve d'un Office où les cadres soient plus utiles et qu'enfin l'on se préoccupe de la forêt.

Que l'on revienne à notre métier premier, c'est à dire des sylviculteurs et non plus des commerciaux, des gens de terrain et non plus des technocrates.

Hier, la tempête a réveillé la population qui a pris conscience du besoin vital de grands espaces naturels. Aujourd'hui l'argent a, une fois de plus, balayé cet espoir de reconnaissance.

Et si l'Etat prenait conscience que l'écologie avait un coût mais qu'en aucun cas elle ne rapportait directement ...

C'est bizarre, j'ai la nette impression que mon rêve ressemble à celui que je faisais tout petit quand je m'imaginais forestier ...



## LES TOURNÉES UT

**Les rescapés de l'ONF d'avant le PPO s'en souviennent, il existait des tournées de divisions. Celles-ci ont été supprimées et remplacées quelques fois par des tournées d'UT. Antidote se propose de faire l'état des lieux.**

### Etat des lieux

Un sondage dans la région permet d'avoir un aperçu des tournées effectuées.

La réponse la plus courante est : « ? ! Kesaco ! », avec sa variante « de toute façon on n'a pas le temps ».

Là, l'angoisse du rédacteur de l'article surgit : comment faire un article sur rien ?

Fort heureusement, quelques UT avaient fait ou allaient faire une tournée.

### Exemples de tournées

Pour allécher les pauvres UT qui n'y ont pas eu droit, voici un florilège d'idées :

Postulat de départ : il faut faire des tournées.

- invitez les secrétaires administratives ; même si pour participer à certaines tournées celles-ci doivent prendre un jour de congés.
- Soyez originaux, certaines UT prévoient de tourner sur un triage de l'UT. Vous comprenez, ça coûte cher les déplacements.
- Vérifiez bien le repas de midi, celui préparé par un certain traiteur rendit malade 80 % de l'effectif de deux UT.
- Pas de récupération, il ne s'agit pas d'en profiter pour modifier le but et inviter les maires pour leur vendre nos produits ou faire de la pub pour les COFOR.
- Sortez du bois : la commercialisation, la gestion des invendus, la politique de ventes à l'ONF n'ont rien à faire dans ce genre de tournées.
- Organisez des tournées qui permettent de développer la convivialité entre collègues. Une UT prévoit un déplacement sur deux jours dans le département voisin, le thème : la futaie feuillue jardinée, ça laisse songeur. Une autre qui a tout compris organisa une tournée sur les bois ondés, avec visite chez un acheteur spécialisé, visite d'une scierie avec découpe en direct d'un bois ondé et visite chez un luthier, ça laisse rêveur.

### Et chez vous ?

N'hésitez pas à demander ou à organiser des tournées d'UT ou avec plusieurs UT sur un ou plusieurs jours. Cela permet de passer un bon moment entre collègues, de sortir de son trou et d'éviter de faire du catastrophisme comme dirait not'bon DT.

Et pour le fameux « pas le temps », de toutes façons comme les objectifs sont irréalisables et augmentent tous les ans ... Il y a une vie en dehors de l'ONF.

## C'EST DEJA DEMAIN

**Non , au printemps il ne s'agissait pas de faire de l'esbrouffe quand nous défendions l'emploi des contractuels . Aujourd'hui nous avons des postes vacants dans des services en dessous des effectifs cibles et nos ex collègues CDD sont toujours à la recherche d'un emploi. L'un d'eux nous livre son témoignage.**

Il est peut-être temps de dire quelques mots sur la situation actuelle d'une « ex » agent contractuelle. Les mois passent et le sentiment cruel d'injustice est toujours aussi présent surtout que l'envie de faire valoir ses capacités professionnelles se fait de plus en plus sentir. J'ai eu la chance et l'opportunité de voir réaliser un rêve et ce rêve reste inachevé voire même brisé. Un vide s'est installé et l'avenir s'annonce encore plus incertain qu'avant.

Le travail fourni pendant quatre ans m'a néanmoins apporté énormément sur le plan professionnel et personnel, mais il est toujours dur de refaire encore son chemin lorsque le désir n'y est plus car finalement on réalise que l'ancien chemin nous plaisait bien.

Voilà un aperçu de mon état d'âme en ce jour de fin d'été pluvieux.

Par contre , cette joie perdue je la retrouve parmi « mère forêt », je me fonds en elle et il est paisible et serein de se dire que c'est toujours là que je dois être professionnellement.

J'en profite pour remercier sincèrement les quelques personnes qui m'ont soutenues avant pendant et après toutes ces épreuves, celles-ci se reconnaîtront. Je rajoute également qu'il n'y a pas eu de suite valable à tout ce qui a été dit au sein de la Direction Territoriale. De belles paroles qui n'étaient finalement que du vent pour apaiser certains esprits.

Et c'est tout simplement désolant.

## CHERCH LOC BI1 SIT BON ETA EXIG

**Lorsque vous évoquez le problème des locaux de Lons, en fonction des personnes, les réactions varient du haussement d'épaules désabusé, du soupir fataliste, du sourire jaune, en passant par le regard de haine et de colère. Bref le sujet ne laisse personne indifférent.**

### **Présentation et historique**

Pour ceux qui ne connaissent pas ces locaux notre envoyé spécial vous convie à leur visite. Situés à Lons, une des plus petite préfecture de France, dans la rue perpendiculaire à la gare, les locaux abritent l'agence, l'US, le service travaux et la comptabilité. Dans un bâtiment situé derrière l'agence séparé par une cour intérieure et donnant sur une petite rue, au premier étage, se trouve le service commercialisation. Quant aux deux UT locales, Lons et Orgelet, elles sont hébergées, avec les secrétaires s'occupant d'une partie de la commercialisation et des deux UT, dans un appartement situé à une centaine de mètres. Notre article ne concernera que le bâtiment contenant l'agence.

Les locaux de Lons occupent un bâtiment «d'époque» sur quatre niveaux, anciennement composé de trois appartements et d'un niveau inférieur donnant sur la cour transformée en parking.

Le stationnement est le premier casse-tête journalier à résoudre pour les employé(e)s et visiteurs. En effet, situé dans la rue de la gare, face à un lycée, dans une rue résidentielle, et un minuscule parking, trois solutions : tourner autour du pâté de maison et prier qu'une place se libère, se garer dans la cour jusqu'à ce que la cour soit pleine et ensuite courir derrière le propriétaire de la voiture qui vous empêche de sortir, ou se garer sur le parking derrière la gare à deux cents mètres.

Les bâtiments sont vieux, vétustes et pas adaptés à une utilisation de bureaux. Tout le monde en est conscient. L'ancien Directeur Départementale (D. Bour) a même obtenu des crédits pour l'achat ou la construction de locaux neufs. Merveilleux, mais que fit ce serviteur de l'ONF ? Un projet d'achat ayant échoué et jugeant que la conjoncture était difficile pour l'établissement il rendit l'argent à Paris. Mais par un caprice du destin le retour Lons-Paris s'arrêta à Vesoul. Pas vrai Monsieur le Directeur Territorial, ancien chef de SD de Haute-Saône ? Bref l'argent de Lons permit la construction des locaux de Vesoul.

Retour à la case départ, et comme nous devons déménager toujours sous peu, aucun travaux ne fut réalisé. La situation se dégradait lentement mais sûrement. Le nouveau chef d'agence arriva et tel Zorro se fit fort de changer cette situation. Un terrain à Lons devait être acquis et la construction démarrer rapidement. Depuis des années à chaque CTPT et CHS à la question du SNU : quand les nouveaux locaux seront-ils construits ? La même réponse : bientôt.

Au début c'était sûr ; on allait le faire, on a même vendu des maisons forestières pour acheter le terrain, puis des soit disant problèmes de permis de construire empêchaient la construction sur le terrain réservé, et maintenant on attend le budget 2005 et le bon vouloir de la DG.

Ce qui n'a pas empêché de nombreux articles dans les journaux locaux sur la construction imminente des bâtiments. Pour un peu on aurait demandé la couleur de la décoration de leurs futurs bureaux aux personnels.

## **Hygiène et sécurité**

Voilà deux mots à ne surtout pas prononcer dans ces locaux. Rien ne va. Je vais commencer un inventaire à la Prévert, qui malheureusement n'est pas exhaustif. Son aspect vieux et sale est la première impression que ce bâtiment dégage. Son unique escalier en bois est grinçant, éclairé faiblement par une minuterie capricieuse. Les fenêtres laissent passer courants d'air et chaleur en l'absence de joints isolants, et une fenêtre a perdu récemment un carreau qui tenait avec du scotch depuis longtemps. Seul un WC fonctionne correctement, pour un effectif habituel de plus de vingt personnes, mixte de surcroît. Certains lorsqu'il pleut, sont obligés de travailler avec un parapluie car le plafond des bureaux goutte. A tout instant un court circuit des câbles électriques dans tous les sens menace de transformer le bâtiment en torche. N'en jetez plus : aucune règle du Code du Travail n'est appliquée.

## **Que dit la réglementation ?**

Le Code du Travail s'applique aussi à l'ONF, voici quelques articles. A méditer.

Décret du 28 mai 82 Article 2 : les locaux doivent être aménagés, les équipements doivent être installés et tenus de manière à garantir la sécurité des agents et le cas échéant, des usagers. Les locaux doivent être dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé des personnes.

Article 2.1 : les chefs de service ont la charge de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents.

L'unique escalier est-il classé au moins M3 par rapport à sa résistance au feu ? La largeur de tous les dégagements réglementaires est-elle supérieure à 0,80 m, ces dégagements sont-ils toujours libres ? Un éclairage de sécurité permettant d'assurer l'évacuation des personnes est-il en place ? Combien de dégagements y a-t-il, sachant que sur Lons il en faudrait deux ? Des exercices d'évacuation ont-ils été réalisés ? Comme vous avez tout faux sur ces questions et bien d'autres, une dernière question : quand la commission de sécurité est-elle passée la dernière fois ?

## **Maintenant ça suffit**

A notre dernière question votre réponse sera : ce n'est pas obligatoire de faire passer la commission de sécurité. C'est vrai vous allez nous obliger à vous imposer son passage comme l'article 5-5 du fameux décret le permet. Ca va faire sérieux dans la presse locale : «des fonctionnaires assermentés ne respectent pas les lois ».

Les personnels de Lons sont excédés par le mépris de la hiérarchie lorsque nous évoquons ce sujet.

Attendez-vous un accident grave sur le site, une campagne de presse, une tente plantée devant l'entrée pour accueillir nos «clients-partenaires » pour ne pas leur faire courir de risque dans les bâtiments ?

Prenez vos responsabilités et faites avancer ce dossier, son inscription prioritaire au budget 2005 pour la énième fois peut vous sembler suffisante. Les personnels attendent du concret.

## METIER : ADMINISTRATIF

**L'ONF compte, depuis sa création, deux classes de personnels : le technique et l'administratif. A l'origine, les tâches dévolues à chacun étaient bien partagées : l'une s'occupait de la gestion technique, l'autre avait en charge la partie administrative pour gérer au mieux les forêts de l'Etat et des communes.**

Qu'en est il aujourd'hui ? Les spécificités techniques restent du domaine des personnels dit « techniques ». Les tâches administratives, elles, se répartissent entre personnels techniques et administratifs, voire s'intensifient au niveau du terrain. Quelle évolution !

Et si les petits hommes verts s'accommodent plus ou moins bien de ce fait, le personnel administratif, quant à lui, bougonne dans son coin mais ne réagit pas vraiment. Il est vrai qu'il est plus facile de s'approprier des tâches « de secrétariat », que de devenir un ou une « pro » de la sylviculture.

Néanmoins, l'administratif, espèce à dominante féminine ne déploie pas une énergie farouche à défendre ce qui lui permet de nourrir sa famille, à savoir les fonctions qui lui sont assignées. Pour l'instant il n'y a pas péril en la demeure, l'administratif n'est pas encore en voie de disparition mais peut-être faudrait il envisager la mise en place d'un programme de mesures de sauvegarde pour espèce protégée, genre « Life bureau ».

Si aujourd'hui la diminution de personnel n'est pas encore significative, qu'en sera t-il demain ? Le glissement des attributions administratives vers le terrain va entraîner une diminution des tâches des personnels de bureaux. Là où actuellement 4 ou 5 personnes s'activent à la bonne marche du service, prochainement deux personnes suffiront et, doucement, l'administratif disparaîtra.

Il ne faut pas se leurrer, même si certaines fonctions évoluent ou si d'autres apparaissent, la quantité des tâches administratives n'est pas en constante augmentation : la modernisation (informatique) et de nouveaux concepts de gestion en sont les principales causes.

Si l'administratif est en droit de se poser des questions, voire même de manifester son mécontentement, ce ne doit pas être sur la modernisation des techniques : l'informatique apporte un confort et une amélioration du traitement des tâches non négligeables, mais sur le choix de l'attribution des tâches ; certaines tâches administratives sont actuellement confiées à des personnels techniques alors que bien des administratifs seraient en droit et en capacité de les effectuer. Les cadres « A », les techniques de « bureau », ne savent ou ne désirent pas partager les tâches qui leur incombent. Craignent-ils de perdre un peu de leur pouvoir ou bien sont-ils simplement sous-employés ou mal employés ?

### **Et je fais quoi, moi ?**

Ceci dit, l'administratif n'est pas tout à fait étranger à cet état de fait. Peut-on espérer qu'il se rebelle pour défendre son territoire, non ! Il râle, gémit, se plaint de son sort... mais ne le prend nullement en main. Il pourrait, à l'instar du technique, s'intéresser de plus près aux tâches qui ne lui incombent pas mais rares sont ceux qui manifestent un tantinet de curiosité dans des domaines qui ne lui sont pas réservés. De plus, le laisserait-on faire ?

Il ne faut pas oublier que dame « ONF » est plutôt machiste : les secrétaires apportent de la douceur, de la féminité, c'est sympa de les côtoyer mais de là à partager le pain quotidien, tout de même ! Exception faite, pour certains administratifs « mâles » qui réussissent à mieux s'implanter.

Que faire pour sauver l'administratif et du même coup peut-être sauver le technique ? Redéfinir les métiers, la réforme ne s'y était-elle pas déjà employée ? Mais au fait, depuis la réforme, l'administratif est devenu assistant : assistant en quoi ou à quoi ? Certes, devenir « assistant » c'est intéressant. Mais en réalité l'administratif est-il un assistant ou un exécutant ? Beaucoup vous diront, qu'ils se sentent plus proches de la seconde définition. Assister, c'est être responsabilisé, autonome. Exécuter, c'est réaliser ce que l'on nous demande de faire avec application et professionnalisme.

### **Soyez autonome**

L'autonomie dans le travail est selon la direction ce qui permet, paraît-il, de différencier un administratif de catégorie B d'un administratif de catégorie C. A l'heure actuelle, si chaque administratif est honnête, cette différence ne se justifie pas : un cadre C est tout aussi autonome qu'un cadre B, ... ou ne l'est pas.

Le travail qui est confié à chacun ne nécessite guère d'autonomie. Combien de personnels « B » effectuent un travail de catégorie « B » ? Ou alors, combien de personnels « C » effectuent un travail de catégorie « B » ? Les administratifs, toutes catégories confondues, sont « autonomes » dans l'exercice de leurs fonctions : chaque jour le travail est effectué sans attendre les consignes des supérieurs.

Certes, la réforme a permis l'augmentation du nombre des personnels de catégorie B (point déjà positif), mais n'a pas permis la requalification des tâches. Et, si les concours ou examens exigent ou ambitionnent un niveau supérieur, une grande discordance apparaît entre formation et travail quotidien. C'est ambitieux de vouloir que ses personnels aient un niveau suffisant, mais c'est aussi ambitieux de leur donner la possibilité d'exercer un travail de qualité.

Assistant ou collaborateur : effectivement, le profil du poste est très alléchant. Les propos tenus lors des entretiens préalables à la réforme laissaient entrevoir une évolution positive du métier d'administratif. Il est regrettable que ces propos ne se soient pas concrétisés.

Collaborer, assister, c'est être associé aux projets dès les premiers instants, c'est donner l'opportunité à la prise d'initiatives et à la prise de responsabilités, c'est retenir les idées et les sujétions apportées. De plus, cela permet de développer un sentiment de confiance mutuelle.

Les administratifs devraient participer plus souvent aux réunions de travail (réunions d'agence, d'UT, groupe de réflexion...) et en assurer le compte-rendu. Les courriers, les rapports, les compte rendus ... peuvent et doivent être réalisés, bien sûr avec un regard du supérieur hiérarchique, par l'administratif. Les dossiers spécifiques devraient être traités en collaboration : la partie technique étudiée par les spécialistes techniques, l'étude administrative et la conception du dossier par l'administratif.

La notion de confiance est primordiale : les chefs doivent avoir confiance afin de pouvoir se décharger d'une partie de leur travail administratif pour pouvoir se consacrer à des tâches plus spécifiques.

Les personnels administratifs eux, doivent avoir plus confiance en eux ; ils doivent aller au devant des autres, oser s'affirmer pour faire valoir leur point de vue et leur capacité d'adaptation.

L'avenir du métier d'administratif c'est la collaboration entre les personnels, c'est intensifier la communication entre le terrain et le bureau, pour permettre de mieux répondre aux besoins de chacun.

L'avenir du métier d'administratif est entre les mains des administratifs : réveillez-vous !

## **LE CODE DU TRAVAIL NE S'APPLIQUE PAS A L'ONF !**

**C'est par ces mots que sœur Marie-Thérèse clôtura le débat sur le plan prévention de la canicule lors du CHS du 10 juin 2004. Antidote se propose de vérifier les dires de notre DRH préférée. Dans cet article, amis lecteurs, vous pourrez juger de la valeur de cette assertion.**

### **Première phase : l'étonnement**

Ainsi, c'est de cette manière que notre Directrice des Ressources Humaines et Inspectrice de l'Hygiène et de la Sécurité à l'Office National des Forêts pour la région de Franche-Comté, coupa court à la discussion. Au vu de ses titres et fonctions, nous serions enclins à la croire. Mais prudence et professionnalisme, nous décidons de vérifier par nous-mêmes.

### **Deuxième phase : la recherche**

Le SNU grâce aux compétences de ces multiples adhérents et à une bibliographie abondante se lança dans cette recherche. Est-ce que les règles d'hygiène et de sécurité à l'ONF relèvent du code du travail ou non ?

Je passe sous silence Intranet et son moteur de recherche qui est muet sur la question et je vous livre les meilleurs extraits de certains appels téléphoniques :

L'inspection du travail : (après une quinzaine de tentative et autant de fois un disque expliquant qu'il était débordé) « euh ! Voyez avec la DDA après tout vous dépendez du ministère de l'agriculture ».

La DDA : « oui, le code du travail s'applique, mais je ne peux pas vous l'écrire, entre administration vous comprenez ... ».

La Préfecture : « non, pourquoi faire ; une administration est sensée être parfaite, alors pourquoi des textes ? ».

Un coup de chapeau à notre interlocuteur de la DDASS qui ne botta pas en touche et fut très précis sur le sujet.

Heureusement le retour aux sources de l'information, c'est à dire au code du travail et au code des fonctions publiques permis d'être affirmatif, les règles de l'hygiène et de la sécurité s'appliquent à l'ONF.

### **Troisième phase : l'affirmation**

Sans vous noyer sous le flot de texte voici quelques références

#### **Décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982**

##### **Article 1 :**

« Le présent décret s'applique (...) aux établissements publics à caractère industriel et commercial lorsqu'ils emploient les personnels ayant la qualité de fonctionnaire »

##### **Article 3 :**

« Dans les établissements visés à l'article 1, les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité sont, (...) celles définies au titre III du livre II du code du travail et par les décrets pris pour son application (...) ».

**Circulaire FP/4 n°1871 du 24-01-96 :**

« (...) sont expressément mentionnées dans le champ d'application du décret (...) par exemple l'Office National des Forêts (...) ».

Et encore un !

**DRH-DASS/DF-AI du 18/06/04 :**

Objet : sécurité Incendie dans les locaux de travail :

« La définition du lieu de travail est précisée par l'article R 232.1 du Code du travail (...) à l'ONF, cela concerne : les locaux dits administratifs (...) ».

Et page 7, point 2.1.2 de ce référentiel :

« Les locaux doivent respecter les exigences du Code du travail ». CQFD.

Il est bien évident, Madame la Directrice des Ressources Humaines et Inspectrice de l'Hygiène et de la Sécurité à l'Office National des Forêts, que le SNU tient à votre disposition les documents cités en référence.

**Conclusion provisoire**

Cette fois-ci c'est clair : le code du travail s'applique à l'ONF, à moins que, comme l'a énoncé le Directeur Territorial lors du CTPT du 14 juin dernier : « la réglementation ne s'applique qu'en fonction des moyens financiers ». Décidément nos cadres doivent avoir accès à des informations que nous n'avons pas. Lancerons-nous une nouvelle recherche ou nous contenterons nous de savoir que certains manquent peut-être de professionnalisme et d'humanité ?



## DIEU UNE REINCARNATION

**Dans un récent article du « Journal » consacré au Bassin d'Emploi, on y découvre tous les bienfaits de cette nouvelle organisation et notamment, ce tour de force d'avoir remplacé plus de 400 personnels techniques par une petite douzaine de nouveaux responsables avec pour effet un rendement nettement amélioré, réduisant au passage de 25 % notre déficit.**

Je commencerai par saluer la performance, l'exploit inédit devrais-je dire : plus de 400 personnes au travail, j'en prends moins de 3 %, c'est à dire environ 12 pour faire cette même tâche en mieux et j'augmente plus que sensiblement le résultat. Du jamais vu !

Cependant, à défaut de chiffres concrets, j'émet des hypothèses :

Si j'ai 4 € de déficit, je le réduis de 25 %, je perds 1€ de moins

Si j'ai 400 000 € de déficit, je le réduis de 25 %, je perds 100 000 € de moins.

Bon c'est vrai, ça manque de précision, aussi je peux supposer que nous sommes plutôt dans le deuxième cas.

Je reste donc ébloui par la performance et je ne peux m'empêcher de penser, même si l'auteur de l'article n'y fait allusion, que durant plusieurs décades nos grands patrons successifs, dont d'illustres, n'ont pas une telle idée. Etait-ce une carence ? Pas sûr, le management moderne n'existait pas.

Maintenant, dans notre monde de vautours, allons-nous conserver longtemps parmi nous les initiateurs si valeureux du bassin d'emploi. Nous pouvons craindre que non. Le privé doit lorgner, les chasseurs de têtes ont déjà du prendre leur bâton de pèlerin pour nous les ravir.

Pour être complet et sincère, après cette lecture j'ai consulté la bourse, le second marché, je n'ai pas vu l'ONF, j'étais prêt à investir.

Puis, toujours secoué par cette lecture, j'ai cherché si dans d'autres domaines d'activités quelques capitaines d'industries s'étaient illustrés d'innovations si performantes. Michelin ? Non, il a augmenté-le CA et le nombre d'ouvriers, puis a remplacé l'homme par la machine – Bouygues ? Idem avec en plus la diversification - Loïc la Floche Privent, heu ! Non pas lui – Bébé, aïe ! Je dérape – Ah ! Frédérique Winslow Taylor, tout le monde connaît. Ben non, il a surtout structuré le travail et ses résultats n'ont eut pas cette dimension.

Mais qui donc a pu en faire autant ? Je creuse. , Je creuse.... Ah ! Mes années de catéchisme - dans le désert, Jésus fils de Dieu entouré d'une foule affamée vit un jeune homme portant dans une corbeille cinq pains et cinq poissons. Il s'approcha, les bénit et les multiplia puis en nourrit toute la foule.

Cà y est je me répands ! Plus de doute, le Messie s'est réincarné et qui plus est à l'ONF.

Le Messie !!!!! le Messie !!!!! le Messie !!!!!

Oh ! doucement, calme toi. J'en connais un autre, le Messie(r), celui qui trafique les chiffres et manipule l'information.

Le doute m'envahit, le soufflé s'effondre...

## LES AMANDIERS

« Savez-vous, disait Napoléon à Fontanes, ce que j'admire le plus au monde ? C'est l'impuissance de la force à fonder quelque chose. Il n'y a que deux puissances au monde : le sabre et l'esprit. A la longue le sabre est toujours vaincu par l'esprit. »

Les conquérants, on le voit, sont quelques fois mélancoliques. Il faut bien payer un peu le prix de tant de vaine gloire. Mais ce qui était vrai, il y a cent ans, pour le sabre, ne l'est plus autant, aujourd'hui, pour le tank. Les conquérants ont marqué des points et le morne silence des lieux sans esprit s'est établi pendant des années sur une Europe déchirée. Au temps des hideuses guerres des Flandres, les peintres hollandais pouvaient peut-être peindre les coqs de leurs basses-cours. On a oublié de même la guerre de Cent Ans et, cependant, les oraisons des mystiques silésiens habitent encore quelques cœurs. Mais aujourd'hui les choses ont changé, le peintre et le moine sont mobilisés : nous sommes solidaires de ce monde. L'esprit a perdu cette royale assurance qu'un conquérant savait lui reconnaître ; il s'épuise maintenant à maudire la force, faute de savoir la maîtriser.

De bonnes âmes vont disant que cela est un mal. Nous ne savons pas si cela est un mal, mais nous savons que cela est. La conclusion est qu'il faut s'en arranger. Il suffit alors de connaître ce que nous voulons. Et ce que nous voulons justement c'est ne plus jamais nous incliner devant le sabre, ne plus jamais donner raison à la force qui ne se met pas au service de l'esprit.

C'est une tâche, il est vrai, qui n'a pas de fin. Mais nous sommes là pour la continuer. Je ne crois pas assez à la raison pour souscrire au progrès, ni à aucune philosophie de l'Histoire. Je crois du moins que les hommes n'ont jamais cessé d'avancer dans la conscience qu'ils prenaient de leur destin. Nous n'avons pas surmonté notre condition, et cependant, nous la connaissons mieux. Nous savons que nous sommes dans la contradiction, mais que nous devons refuser la contradiction et faire ce qu'il faut pour la réduire. Notre tâche d'homme est de trouver les quelques formules qui apaiseront l'angoisse infinie des âmes libres. Nous avons à recoudre ce qui est déchiré, à rendre la justice imaginable dans un monde si évidemment injuste, le bonheur significatif pour des peuples empoisonnés par le malheur du siècle. Naturellement, c'est une tâche surhumaine. Mais on appelle surhumaines les tâches que les hommes mettent longtemps à accomplir, voilà tout.

Sachons donc ce que nous voulons, restons fermes sur l'esprit, même si la force prend pour nous séduire le visage d'une idée ou du confort. La première chose est de ne pas désespérer. N'écoutons pas trop ceux qui crient à la fin du monde. Les civilisations ne meurent pas si aisément et même si ce monde devait crouler, ce serait après d'autres. Il est bien vrai que nous sommes dans une époque tragique. Mais trop de gens confondent le tragique et le désespoir. « Le tragique, disait Lawrence, devrait être comme un grand coup de pied donné au malheur ». Voilà une pensée saine et immédiatement applicable. Il y a beaucoup de choses aujourd'hui qui méritent ce coup de pied.

Quand j'habitais Alger, je patientais toujours dans l'hiver parce que je savais qu'en une nuit, une seule nuit froide et pure de février, les amandiers de la vallée des Consuls se couvriraient de fleurs blanches. Je m'émerveillais de voir ensuite cette neige fragile résister à toutes les pluies et au vent de la mer. Chaque année, pourtant, elle persistait, juste ce qu'il fallait pour préparer le fruit.

Ce n'est pas là un symbole. Nous ne gagnerons pas notre bonheur avec les symboles. Il y faut plus de sérieux. Je veux dire seulement que parfois, quand le poids de la vie devient trop lourd dans cette Europe encore toute pleine de son malheur, je me retourne vers ces pays éclatants où tant de forces sont encore intactes. Je les connais trop pour ne pas savoir qu'ils sont la terre d'élection où la contemplation et le courage peuvent s'équilibrer. La méditation de leur exemple m'enseigne alors que si l'on veut sauver l'esprit, il faut ignorer ses vertus gémissantes et exalter sa force et ses prestiges. Ce monde est empoisonné de malheurs et semble s'y complaire. Il est tout entier livré à ce mal que Nietzsche appelait l'esprit de lourdeur. N'y prêtons pas la main. Il est vain de pleurer sur l'esprit, il suffit de travailler pour lui.

Mais où sont les vertus conquérantes de l'esprit ? Le même Nietzsche les a énumérées comme les ennemis mortels de l'esprit de lourdeur. Pour lui, ce sont la force de caractère, le goût, le « monde », le bonheur classique, la dure fierté, la froide frugalité du sage. Ces vertus, plus que jamais, sont nécessaires et chacun peut choisir celle qui lui convient. Devant l'énormité de la partie engagée, qu'on n'oublie pas en tout cas la force de caractère. Je ne parle pas de celle qui s'accompagne sur les estrades électorales de froncements de sourcils et de menaces. Mais de celle qui résiste à tous les vents de la mer par la vertu de la blancheur et de la sève. C'est elle qui, dans l'hiver du monde, préparera le fruit (1940).

Albert CAMUS - l'été - Gallimard.  
Illustrations : Alberto GIACOMETTI